

Les biodéchets représentent 1/3 de la poubelle des ordures ménagères

Épluchures, restes de repas, ou encore feuilles mortes... Les biodéchets représentent une ressource précieuse pour produire de l'énergie, enrichir les sols et protéger notre santé.



Pourtant, malgré la mise en place de solutions de tri à la source par les collectivités territoriales qui couvrent maintenant une grande part de la population, les habitudes de tri peinent encore à s'installer chez les particuliers. De nombreux biodéchets se retrouvent ainsi dans les ordures ménagères résiduelles (OMR), limitant leur potentiel de valorisation et contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Ensemble faisons du tri des biodéchets un réflexe pour tous vos administrés !

Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets, ce sont :

- les déchets de cuisine et de table : épluchures, coquilles d'œufs, pain rassis, marc de café...
- les déchets de jardin : tontes, feuilles mortes, petites branches.

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Les déchets alimentaires représentent 9,5 millions de tonnes de déchets en France par an. Correctement triés, collectés et valorisés, ces déchets peuvent devenir une ressource précieuse, au lieu de finir en décharge.

Le tri des biodéchets permet de :

- réduire le bilan carbone du secteur des déchets,
- produire du compost, du digestat et du biogaz (utilisable pour le chauffage ou comme carburant vert) via la méthanisation,
- améliorer la qualité des sols (grâce aux fertilisants organiques),
- contribuer à une économie circulaire locale et vertueuse.

En bref, de transformer un déchet en ressource.

Vous êtes un particulier : comment trier vos biodéchets ?

Plusieurs solutions existent pour trier facilement vos biodéchets en fonction de ce que votre collectivité a choisi de mettre en place pour vous dans votre quartier :

- Le composteur : en usage individuel ou partagé, il permet de trier et de transformer les biodéchets en compost chez soi ou à proximité.
- La collecte en porte-à-porte : vous disposez chez vous d'un bac de collecte dédié aux biodéchets et vos biodéchets sont récupérés directement à domicile par les camions-poubelle de la collectivité.
- Le point d'apport volontaire : des bornes de tri des biodéchets sont accessibles dans votre quartier et vidées

régulièrement par votre collectivité responsable de la collecte des déchets.

Vous êtes un professionnel et souhaitez connaître vos obligations ainsi que les outils à votre disposition ?

Rendez-vous sur la page dédiée du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, cf ci-contre.

Liens utiles

[Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, ...](#)

[Professionnels, pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversit...](#)